

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 8 juillet 2024, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 786-2024
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 000 000,00 \$ POUR
LA RÉNOVATION ET L'AMÉLIORATION DE CERTAINS
BÂTIMENTS MUNICIPAUX

QU'UN avis de motion a été donné le 10 juin 2024 par monsieur le conseiller Robert Portugais;

QUE l'objet du règlement numéro 786-2024 est suffisamment décrit par son titre;

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé en date du 4 septembre 2024 le règlement numéro 786-2024 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 786-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 5 septembre 2024.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale